



## RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU LUNDI 28 JUIN 2021

### RÉSOLUTION N°1

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la société pour l'année 2020, des comptes et du rapport de transparence annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2020, de l'attestation du Commissaire aux comptes sur la sincérité et la concordance des informations communiquées en application des points 1°, 7° à 10° du II et du III de l'article R.321-14 du Code de la propriété intellectuelle ; du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif aux conventions réglementées, du rapport du Comité de surveillance sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Prend acte des rapports présentés ;
- Approuve le rapport de gestion de la société pour l'année 2020 ;
- Approuve le rapport de transparence annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approuve les comptes dudit exercice ;
- Donne quitus au Gérant pour sa gestion.

### RÉSOLUTION N°2

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport qui rend compte des sommes déduites aux fins de la fourniture de services sociaux, éducatifs et culturels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 établi en application de l'article R.321-14.III du Code de la propriété intellectuelle :

- Approuve le rapport présenté par la société ;
- Approuve le montant et l'utilisation des sommes correspondantes.

### RÉSOLUTION N°3

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance de la politique générale d'affectation des aides de l'action artistique :

- l'approuve ;

### RÉSOLUTION N°4

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance de la politique générale d'affectation des aides de l'action sociale :

- l'approuve ;

### RÉSOLUTION N°5

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance de la politique générale de répartition des sommes dues aux titulaires de droits :

- l'approuve ;

**RÉSOLUTION N°6**

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance de la politique générale des déductions effectuées sur ces revenus et recettes :

- l'approuve ;

**RÉSOLUTION N°7**

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance de la politique générale des sommes qui ne peuvent être réparties :

- l'approuve ;

**RÉSOLUTION N°8**

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance de la politique générale d'investissement des revenus provenant de l'exploitation des droits et recettes en résultant :

- l'approuve.

**RÉSOLUTION N°9**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des indemnités et rémunérations des membres du Conseil d'administration et du Comité de surveillance :

- Approuve les indemnités et rémunérations des membres du Conseil d'administration et du Comité de surveillance pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, et les valide pour l'exercice en cours.

**RÉSOLUTION N°10**

L'Assemblée générale, après un appel à candidature d'une durée d'un mois et une période de scrutin ouverte entre le 2 et le 28 juin :

- Elit, dans le respect des statuts, les 8 membres du Conseil d'administration qui se sont portés candidats à ces postes.
- Elit, dans le respect des statuts, les 3 membres du Comité de surveillance qui se sont portés candidats à ces postes.